

TRAVAUX PREVUS SUR LA COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES



Entreprise(s) exécutante(s) des travaux	Maître d'ouvrage	Secteur(s) concerné(s) par les travaux	Objet des travaux	Dates de réalisation	Mesures de police
CSVRD	Commune de Saint Parres Aux Tertres	Rue Jean Jaurès (entre l'intersection de la rue Jean Jaurès avec l'avenue du Général de Gaulle et l'intersection de la rue Jean Jaurès avec la rue Pasteur)	Réalisation d'écluses en béton	A partir du 21 juin 2021 pour une durée prévisionnelle de 8 semaines	<u>Arrêté municipal n°44/2021</u> : - circulation réduite sur une seule voie pour les deux sens de circulation au droit des travaux avec mise en place d'un alternat par feux tricolores ; - limitation de la vitesse de circulation à 30km/heure au droit des travaux ; - dépassement de tout véhicule interdit dans les deux sens de circulation au droit des travaux.
GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOGEA / TELEREP / COLAS représenté par l'entreprise SOGEA	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	Entre le 15 et le 25bis, rue du Sentier des Grèves	Réhabilitation du réseau d'assainissement	A partir du 23 juin 2021 pour une durée prévisionnelle d'un mois (Dates précises d'intervention non connues)	<u>Arrêté municipal n°48/2021</u> : - circulation réduite sur une seule voie pour les deux sens de circulation au droit des travaux avec mise en place d'un alternat manuel ; - limitation de la vitesse de circulation à 30km/heure au droit des travaux ; - stationnement de tout véhicule interdit au droit des travaux.
COLAS France – AGENCE AUBE	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	Entre le 62 et le 74, avenue du Général de Gaulle (allée en contrebas)	Réparation d'un collecteur d'eaux usées	A partir du 30 juin 2021 pour une durée prévisionnelle d'un mois (Dates précises d'intervention non connues)	<u>Arrêté municipal n°50/2021</u> : - Allée interdite à la circulation (entre le 62 et le 74) sauf pour les riverains et les services de secours ; - Stationnement interdit
SARL DEBERT	ENEDIS	34, rue Jules Pochinot	Réalisation d'un branchement électrique	A partir du 07 juillet 2021 pour une durée prévisionnelle de deux semaines (Dates précises d'intervention non connues)	<u>Arrêté municipal n°54/2021</u> : - circulation réduite sur une seule voie pour les deux sens de circulation au droit des travaux avec mise en place d'un alternat manuel ; - limitation de la vitesse de circulation à 30km/heure au droit des travaux ; - dépassement de tout véhicule interdit au droit des travaux.

TRAVAUX PREVUS SUR LA COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

Entreprise(s) exécutante(s) des travaux	Maître d'ouvrage	Secteur(s) concerné(s) par les travaux	Objet des travaux	Dates de réalisation	Mesures de police
EIFFAGE ROUTE NORD EST	Conseil Départemental	<p align="center">Avenue du Général de Gaulle dans sa section comprise entre l'intersection de l'avenue du Général de Gaulle avec les rues de l'Egalité/Brouillard et l'intersection de l'avenue du Général de Gaulle avec la rue des Vieilles Vignes</p>	Réfection bande de roulement	<p>Une première nuit du 16 au 17 juillet 2021 entre 20h00 et 06h00 ;</p> <p>Une seconde nuit du 23 au 24 juillet 2021 entre 20h00 et 06h00</p>	<p><u>Arrêté municipal n°56/2021</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - section de voie fermée à la circulation pendant les heures de chantier (déviation mise en place par les soins de l'entreprise EIFFAGE ROUTE) ; - arrêt et stationnement interdits pendant les heures de chantier ;
EIFFAGE ROUTE NORD EST	Conseil Départemental	<p align="center">Avenue du Général de Gaulle dans sa section comprise entre le rond- point donnant accès à la RD 147/rue de l'Avenir et le rond-point à 5 branches donnant accès aux RD 610/619 et à la rue des Lilas</p>	Réfection bande de roulement	<p>Une première nuit du 16 au 17 juillet 2021 entre 20h00 et 06h00 ;</p> <p>Une seconde nuit du 20 au 21 juillet 2021 entre 20h00 et 06h00</p>	<p><u>Arrêté municipal n°57/2021</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - section de voie fermée à la circulation pendant les heures de chantier (déviation mise en place par les soins de l'entreprise EIFFAGE ROUTE) ; - arrêt et stationnement interdits pendant les heures de chantier ;